

Département de Seine-et-Marne
Commune de Villiers-sous-Grez
Procès-verbal
Conseil municipal du 2 mai 2023 à 20h30

Présents : Thierry Masson, Maire, Christine Groetzinger, Yves Loir, Laëtitia Lepaisant, Adjoints, Guillaume Chapet, Catherine Ceraudo, Catherine Ballay, Etienne Brehier, Thomas Bonfils et Conseillers.

Absents excusés :

Gabriel Massart donne pouvoir à Thomas Bonfils
Paul Lanouguere donne pouvoir à Catherine Ballay
Jean-Pierre Girard donne pouvoir à Emmanuel Sormail
Martine Melet donne pouvoir à Yves Loir.

Absent : Titouan Poncelin de Raucourt

Secrétaire : Christine Groetzinger

Approbation du procès-verbal du 04/04/2023

DELIBERATIONS :

Vote des subventions aux associations :

Laëtitia Lepaisant et Guillaume Chapet présentent le tableau des demandes de subventions des associations et proposent les montants suivants :

Nom structure	Demande 2023	Observation	Proposition	Votée
ADAR	100		100	100
Les Amis du patrimoine	150		100	100
FNACA	50		50	50
Coopérative école maternelle Villiers	400		400	400
OCCE (coopérative école Recloses)	400		400	400
Association sportive Collège Blanche de Castille	60		60	60
Amicale Villaronne	800		800	800
Le Coq Chantant	300		300	300
Le Club des Sages	200		200	200
Sauvebois	160		160	160

Association A Vivre	400		400	400
ESF	1,5 x hab.	Situation exceptionnelle	500	500
USNSP (Sport adapté)	100		100	100
Société de chasse	800		100	100
Médiathèque de Villiers	1600	Acquisition matériel du coin presse	1600	1600
AGVBM (association sportive de Bourron)	300		300	300
Foyer Rural de Tousson	450		100	100
Utopies & co	100		100	100
La Plume Philanthrope	400		400	400
Yogarmonie 77		Pas de demande		
GENE Nemours	100		100	100
Roller Skating Nemours St Pierre	100	1 villaronne adhérente	50	50
JSP (Jeunes sapeur pompiers)		DCM	150	150
Totaux			6470	6470

Vote à l'unanimité.

Modification du taux de la taxe d'aménagement :

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ; Vu la délibération adoptée le 08/11/2011 instituant la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal au taux de 3% ;

Le Maire de la commune de Villiers-sous-Grez propose de revoir le taux de la taxe d'aménagement qui avait été fixé à 3%.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Décide de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 5 % sur l'ensemble du territoire de la commune.

Conception du plume tambour :

Après étude de mise en page auprès d'imprimeurs, les membres décident, à l'unanimité, que l'infographiste en charge de la mise en page du Plume tambour percevra une rémunération (400€ par édition du Plume tambour).

Informations

La candidature de la commune de Villiers-sous-Grez à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (retour de la nature en ville) est annulée en raison de la subvention qui porte uniquement sur les frais d'étude.

13/14 juillet : réunion prévue le lundi 15 mai avec les associations et des membres du Conseil municipal.

Les travaux des places de stationnement rue de l'Église devraient débuter fin mai, il sera nécessaire de rentrer les véhicules afin de permettre ces travaux.

Une communication sera faite aux riverains de la rue de l'église et sur les véhicules stationnés.

Une Réunion publique concernant le bilan de mi-mandat et les projets pour la commune aura lieu le 11 juin 17h.

Un article sera présenté dans le prochain Plume Tambour pour rappel des règles d'urbanisme dans le village.

Tour de table des commissions

Commission Environnement

Encore trois chauves-souris trouvées dans la crypte derrière l'Église. Le Parc du Gâtinais est curieux de savoir où peuvent être les gîtes à chauve-souris dans le village en dehors de ceux en milieux naturels (forêt)

Lors du nettoyage de printemps du mois de mars ; moins de déchets ramassés mais beaucoup plus de cannettes et de bouteilles de whisky. Un dépôt de plaque d'amiante qui se trouvait sur la commune de Grez-sur-Loing a été retiré pour être déposé en déchetterie spécialisée (dépôt payant).

Le nettoyage d'un verger en cours d'abandon par ses propriétaires a débuté afin de permettre la conservation du patrimoine paysager de notre village. Les propriétaires avaient donné leur accord à la mairie et les fruits récoltés pourront être utilisés par la mairie.

Le troc plante avec un atelier de fabrication d'hôtel à insectes et un atelier de greffage supervisé par Monsieur Amiot a permis de nombreux échanges entre villarons

Frelon asiatique 3 nids finalement trouvés sur la commune ayant eu un impact négatif de près de 50% sur la population d'abeilles domestique de la commune. Il faudrait voir en fonction de l'activité des frelons et des prises de conscience des communes ou CC sur les sujets, de prise en charge des frais de destruction. L'option de piégeage sélectif est à prendre dès maintenant afin d'affecter l'implantation des nids de frelons asiatiques

L'éradication des chenilles processionnaires des pins ne nécessite pas de brûler l'intégralité des arbres mais uniquement les branches impactées. Il est rappelé que le brûlage des déchets verts est interdit mais Yves Loir tient à préciser que les sapins de la STEP étaient infectés par de nombreux nids de chenilles processionnaires, l'accès aux nids n'était pas possible avec les moyens de la commune. L'abattage des sapins étant prévu dans le cadre de la construction de la nouvelle STEP, il a été décidé de procéder à leur abattage et d'effectuer le brûlage des nids sur place, vu le nombre important des nids, il n'a quasiment pas été possible de trier les branches infectées ou pas d'où un feu important.

Fin de séance 22h55.

Fait et délibéré en séance, le 2 mai 2023.